



COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES
SIRET : 447 718 677 00043 – APE : 9312Z



PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU COMITE DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE DE JUDO du 27 juin 2019 à Quimper.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du Comité Départemental du Finistère de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées s'est déroulée le jeudi 27 juin 2019 à la Maison des Sports de Quimper.

Membres Présents de la Ligue de Bretagne de Judo :

Jérôme LIOT (Président), Loïc SEVELLEC (Trésorier et Administrateur de la tutelle du CD29), Didier LE SAUX (Vice-président).

Invités : M. Frédéric LE GOFF (Responsable du Service développement des pratiques sportives DDCS), Laurent COMMANAY (CTS/DTN), Franck ROBERT (CTF), Kilian COLLET (CTF), Patrick MENANRD (Chargé de mission).

Invités absents excusés : Nathalie SARRABEZOLLES (Présidente du Conseil départemental), M. Yvon CLEGUER (Président du CDOS 29).

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- 1] Rapport de l'Administrateur
- 2] Arrêté des comptes annuels 2018
- 3] Révisé du budget 2019
- 4] Budget prévisionnel 2020
- 5] Élection du Comité Directeur
- 6] Rapports des Commissions
- 7] Désignation des vérificateurs aux comptes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- 1] Modification des statuts du Comité

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- 8] Modification du Règlement Intérieur
- 9] Informations fédérales
- 10] Résultats des votes
- 11] Questions diverses

M. Jérôme LIOT remercie toutes les personnes présentes et excuse les absents. Il rappelle les conditions de la mise sous tutelle du Comité et passe la parole à l'Administrateur désigné, M. Loïc SEVELLEC, le Trésorier de la Ligue.

Une minute de silence est observée pour les personnes disparues dont Élodie HERRERO (SEI BU KAN) et Clément BOREL (Professeur au Cap Sizun).

M. Loïc SEVELLEC annonce les conditions du quorum : 1/3 des 66 clubs affiliés, 1/3 des voix : 2250.

- 43 clubs présents (37 clubs présents et 6 clubs représentés), soit 65 %
- 1680 voix (voix présentes 1420 et voix représentées 260), soit 75 %

Le quorum étant atteint, M. Loïc SEVELLEC déclare l'Assemblée Générale ouverte à 19h45.

1] Rapport de l'Administrateur

M. Loïc SEVELLEC fait lecture de son rapport, pas de remarques.

POUR : 1680 voix Contre : 0 Abstention : 0 Le rapport est approuvé à l'unanimité.

2] Arrêté des comptes annuels 2018

Pas de remarques.

POUR : 1680 voix Contre : 0 Abstention : 0 Les comptes annuels 2018 sont approuvés à l'unanimité.

3] Révisé du budget 2019

Pas de remarques.

POUR : 1680 voix Contre : 0 Abstention : 0 Le budget révisé 2019 est approuvé à l'unanimité.

4] Budget prévisionnel 2020

Pas de remarques.

POUR : 1680 voix Contre : 0 Abstention : 0 Le budget prévisionnel 2020 est approuvé à l'unanimité.

5] Élection du Comité Directeur

Les candidats de la liste bloquée, Maël ALLÉE (Président), Magalie ROCUET (Secrétaire), Marc JAIN (Trésorier), Nathalie DEROUT (Membre) et Stéphane MAUGER (Membre) puis les candidats individuels, Didier CADO, Serwan des COGNETS, Morgane DOURMAP et Béatrice RUBEAUX-GRANDIN se présentent.

VOTE

6] Rapports des Commissions

- Béatrice RUBEAUX-GRANDIN, Responsable de la Commission Sportive, remercie les membres de sa commission et les personnes en charge de la saisie lors des compétitions. Sa commission a essayé de doubler un maximum de compétition afin de mutualiser les coûts d'organisation. Elle remercie Damien MOSES, responsable de la commission d'Arbitrage, pour tout le travail accompli.
- David BIZOUARN, Responsable de la Commission Jujitsu, est satisfait de la fréquentation des stages mensuels mis en place. Il rappelle qu'il y a un planning Jujitsu qui fait état des dates de tous les stages et de toutes les compétitions. Ce planning devrait être affiché dans tous les clubs. De plus, avec la réforme d'obtention de la ceinture noire 1^{er} dan, il est fortement conseillé que les candidats viennent sur les stages UV2 proposés, cela soulagerait le travail des professeurs. Il constate que le Jujitsu est une discipline qui fédère les jeunes qui ne sont plus motivés pour pratiquer le Judo, cela permet de conserver des licences.
- Damien MOSES, Responsable de la Commission d'Arbitrage, estime que le niveau d'arbitrage au niveau départemental est bon. Il constate qu'il est plus compliqué de gérer la présence des arbitres sur les compétitions alors que les commissaires sportifs sont particulièrement assidus. Il remercie les coresponsables de la Commission des Commissaires Sportifs de leur travail. Sur les soixante-dix clubs que compte le département, seuls vingt clubs participent à l'arbitrage, ce qui veut dire que cinquante clubs ne s'investissent absolument pas. Il faut absolument que tout le monde s'implique, il en va de la

survie de l'arbitrage départemental. Il remercie Denis COURTOIS pour toutes ses années d'arbitrage. Il remercie également, tous les membres de sa commission pour leur travail ainsi que tous les Arbitres et Commissaires Sportifs qui officient tout au long de la saison sur tout le territoire Breton et même national (Cynthia ROBERT, Benoît HENAFF, Henri RAVALLEC, Thomas ROCUET).

7] Désignation des vérificateurs aux comptes

Candidature de Coraline VAUTRAIN et Pascal BOURCIER.

POUR : 1680 voix Contre : 0 Abstention : 0

La nomination des Vérificateurs aux Comptes, est approuvée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1] Modification des statuts du Comité

Jérôme LIOT fait lecture de la modification de l'Article 8 de l'Annexe 4-3

Article 8 : convocation et ordre du jour

[...]Elle se réunit au moins une fois par an, au lieu et à la date fixée par le comité directeur, au cours du deuxième trimestre de l'année civile et impérativement avant l'assemblée générale de la ligue dont le comité dépend dans le cas des années électorales.

Dans les années ordinaires les assemblées générales des comités se tiendront impérativement après l'assemblée générale de la ligue dans le cadre de l'application des décisions et orientations de l'assemblée générale fédérale, puis de l'élaboration du plan d'action territorial en région pour soumettre le plan d'action du comité de la saison à venir à l'assemblée générale du comité. [...]

Article 8 : convocation et ordre du jour

[...]Elle se réunit au moins une fois par an, au lieu et à la date fixée par le comité directeur, au cours du deuxième trimestre de l'année civile et impérativement avant l'assemblée générale de la ligue dont le comité dépend dans le cas des années électorales.

Dans tous les cas, l'assemblée générale annuelle du comité doit se tenir après que la conférence des Présidents aura approuvé les projets de développement et de fonctionnement régionaux (ligue et comités) et le PADT.

Dans les années ordinaires les assemblées générales des comités se tiendront impérativement après l'assemblée générale de la ligue dans le cadre de l'application des décisions et orientations de l'assemblée générale fédérale, puis de l'élaboration du plan d'action territorial en région pour soumettre le plan d'action du comité de la saison à venir à l'assemblée générale du comité. [...]

POUR : 1680 voix Contre : 0 Abstention : 0 La modification de l'article est approuvée à l'unanimité.

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

8] Modification du Règlement Intérieur

Jérôme LIOT fait lecture de la modification de l'Article 3 de l'Annexe 4-3

Article 3 : le comité directeur

[...]Lorsqu'une décision relevant du comité directeur doit être prise alors que ce dernier ne peut être réuni, il est possible de consulter par écrit (postal ou électronique) les membres du comité directeur. Les décisions prises par consultation écrite ont la même valeur que celles prises lors d'une réunion du comité directeur.

Article 3 : le comité directeur

[...]Lorsqu'une décision relevant du comité directeur doit être prise alors que ce dernier ne peut être réuni, il est possible de consulter par écrit (postal ou électronique) les membres du comité directeur.

Pour qu'une consultation écrite soit valable, au moins la moitié des membres composant le comité directeur doivent y avoir répondu.

Les décisions prises par consultation écrite ont la même valeur que celles prises lors d'une réunion du comité directeur.

POUR : 1680 voix Contre : 0 Abstention : 0 La modification de l'article est approuvée à l'unanimité.

9] Informations fédérales

Toutes les informations fédérales sont consultables sur l'Extranet FFJDA.

Laurent COMMANAY fait la présentation

- du « Développement » (ANNEXE 1). Il précise que la réforme des grades n'a pas encore été validée, c'est une idée qui a pour but de fidéliser les licenciés à partir de la ceinture blanche et de les motiver à progresser jusqu'à la ceinture noire.
- des « Grades » (ANNEXE 2).

Il remercie Franck ROBERT, Kilian COLLET et Cédric ROUDOT de toute l'aide qu'ils apportent.

Jérôme LIOT fait la présentation de l' « Arbitrage National Éducatif Traditionnel » (ANNEXE 3).

Il assure que ces nouvelles règles ont été fixées afin de favoriser le Judo et ont été pris en considération, les remarques de l'arbitrage national.

Un débat sur le nombre d'arbitres sur la surface de compétition s'engage. Il en ressort que toutes les options ont leurs avantages et leurs inconvénients mais qu'il est important de protéger les plus jeunes arbitres et de leur assurer des conditions de progression maximales.

Suivant l'expérimentation d'un arbitre par club sur les Championnats par Équipes de Clubs Benjamins et Minimes dans le CD35, il est possible de continuer « seul » suivant cette expérimentation ou avec les chaises sur l'ensemble du territoire breton.

La licence FFJDA sera de 40 euros pour la saison 2019/2020.

10] Résultats des votes

Résultats des votes :

Liste bloquée : 1355 voix

Maël ALLÉE :

Magalie ROCUET :

Marc JAIN

Nathalie DEROUT

Stéphane MAUGER

Liste candidats individuels :

Didier CADO : 1225 voix

Serwan des COGNETS : 1395 voix

Morgane DOURMAP : 1375 voix

Béatrice RUBEAUX-GRANDIN : 1365 voix

Jérôme LIOT félicite tous les candidats pour leur élection et souhaite à la nouvelle équipe ses meilleurs vœux de réussite. Maël ALLÉE remercie l'assemblée et assure que son équipe est motivée à travailler dans l'intérêt de tous. Ils ont des projets à proposer et espèrent l'engagement de tous pour y parvenir. La communication est, entre autre, un dossier prioritaire. Il remercie la Ligue de Bretagne d'avoir assuré l'intérim.

11] Questions diverses

Championnat de France par Équipes D1 à Brest les 7 et 8 mars 2020.

Jérôme LIOT explique que la Conférence des Présidents se réunira le 4 juillet prochain pour définir le schéma d'organisation de cette manifestation. Monsieur Yvon CLEGUER (CDOS 29) accompagnera ce projet. Le Responsable Administratif Régional, Benjamin ASSIÉ, Franck ROBERT (par délégation), Laurent COMMANAY et l'ensemble des cadres techniques seront aussi actifs sur le plan administratif et technique. Mais il est important que l'ensemble des clubs finistériens participent activement à la mise en place de cet événement majeur (Logistique, repas, hébergement...) C'est aussi l'occasion pour l'ensemble des clubs Brest et Agglomération de se réunir et de travailler ensemble.

Brest sera la Capitale du Judo, des champions sont attendus puisque ce championnat est par Équipes, c'est un bon support de communication, l'occasion de trouver des partenaires.

❖ INTERVENTION DES PERSONNALITÉS

M. Frédéric LE GOFF, Responsable du Service développement des pratiques sportives DDCS, prie de bien vouloir excuser l'absence du Directeur de la DDCS, Monsieur François-Xavier LORRE. Il souhaite ses meilleurs vœux à la nouvelle équipe, il rappelle qu'un comité est important car il est le premier interlocuteur pour les clubs. Il constate la bonne mobilisation de ces derniers sur cette assemblée puisque le taux de participation représente les deux tiers de l'effectif. Le sport se porte bien si l'implication des bénévoles et des professionnels est réelle. Il termine en informant que l'État se mobilise sur le sujet de la Radicalisation dans le Sport. Des référents sont à l'écoute et des documents supports disponibles pour les clubs, il souhaite que les clubs restent vigilants sur le sujet. Il souhaite ses bons vœux pour le Championnat de France par Équipe D1 à Brest Aréna. Il conclue de l'importance des mises en place de toutes les normes dans les clubs, des contrôles ont été faits et se poursuivront afin de garantir leur conformité et la sécurité de tous.

Jérôme LIOT remercie Loïc SEVELLEC d'avoir assuré l'intérim et le félicite pour tout le travail accompli. Il lui associe, Benjamin ASSIÉ (RAR), Laurent COMMANAY (CTS/DTN), Franck ROBERT (CTF), Kilian COLLET (CTF) et Sandra SAMMANI (Secrétaire de Ligue).
Il remercie Didier LE SAUX (Vice-président de la Ligue) et Patrick MENANRD (Chargé de mission) pour toute l'organisation de l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Finistère.

Maël ALLÉE, Président du Comité Départemental du Finistère clos l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire à 22 heures.

Jérôme LIOT
Président
Ligue de Bretagne

Myriam DEVAUX
Secrétaire Générale
Ligue de Bretagne


Maël ALLÉE
Président
CD 29

Magalie ROCUET
Secrétaire Générale
CD29

ANNEXE 1



Objectifs

- Participer à la fidélisation des licenciés
- Donner du sens à la licence
- Revaloriser les kyu jusqu'à la 
- Etre une aide à nos professeurs dans leur pédagogie de progression vers les grades supérieurs

Validation grade fédéral kyu

Valider l'obtention des kyu par l'inscription extranet pour des animations : clubs – districts – départements

Mise en place d'animations correspondant au grade kyu concerné. Exemple : kodomo no kata – challenge interclubs...



La procédure de commande

Facilité de commande.

Le licencié va sur l'interface www.FFJDA.com

La commande se fait via l'interface, dont le lien est disponible sur le site FFJDA.



Constats

Le grade est l'élément fédérateur de notre discipline. Les passages de grades sont les plus belles de nos animations. Les enfants commencent de plus en plus tôt. La ceinture noire devient dès lors un objectif lointain... Chaque ceinture de couleur (kyu) est un petit bout du chemin qui mène à la ceinture noire. La Fédération souhaite valoriser chaque étape de ce chemin.

Projets

Mise en place d'une ligne/boutique par ceinture de couleur

- Création d'un diplôme spécifique à chaque grade
- Création d'un tee-shirt aux couleurs de chaque ceinture illustré par la « progression Française » + goodies
- Accès à une ceinture avec logo « FFJUDDO »
- Accès à une ceinture piquée avec logo FFJUDDO (à partir de la ceinture verte)
- Créer du lien avec le licencié par le biais d'un espace personnalisé : Grades- anniversaire - infos fédérales- posters - autographes ...
- Pour le professeur : gestion de ses licenciés (via my coach)



Les principes

Le dossard FFJDA est réservé aux licenciés

Les informations suivantes : Nom, Prénom et Club sont intégrées automatiquement via la saisie du numéro de licence et ne peuvent être modifiées.

La commande de dossard peut être effectuée individuellement par le licencié ou de façon groupée par le club affilié, ou un OTD



Projet

Associer la ceinture à une compétence identifiée sans toucher aux prérogatives du professeur qui pourra s'appuyer sur la nouvelle progression française

Accession ceinture noire

Chaque ceinture de couleur obtenue donne 10 pts (sur les 100 demandés) pour la partie efficacité (shiai) de la ceinture noire :

100 pts	50 pts
40 pts	30 pts
20 pts	10 pts



Fidelisation

 +  = 

Pour l'élève (Diplôme + pts pour la ceinture noire)

Pour l'enseignant Judoji avec label FFJUDDO (Gain de temps pour passer ses grades (dans l'attente de la mise en place des nouveaux grades))

Pour le club (Access privilégiés aux stages fédéraux - stages - Bourses fédérales de formations)

Labellisation : Or – Argent - Bronze

Les objectifs

Proposer un dossard FFJDA disponible à la vente, aux licenciés, aux clubs et aux OTD afin de :

- Participer au renforcement du sentiment d'appartenance à la FFJDA par un affichage sur le judogi (à la différence de judoka non licenciés ou licenciés dans d'autres fédérations).
- Permettre aux clubs affiliés l'affichage des partenaires locaux et des recettes associées.
- Permettre par la vente de produits, des recettes redistribuées aux clubs

Le dossard officiel FFJDA

3 choix de tailles pour s'adapter aux différentes morphologies : 21x22 - 31x35 - 39x38.

NOM et PRENOM du licencié.

Espace disponible pour télécharger le logo ou le nom du partenaire.

Nom du club du licencié.

Marque officielle Dossard FFJDA – réservé aux licenciés.

ANNEXE 2



Grades

Règlementation des grades
Changements pour la saison 2019-2020

Règle des 30 ans pour le grade à dominante technique
Actuellement : voie réservée aux judokas de 30 ans
Changement réglementaire : voie réservée à partir de 18 ans

Examens nationaux du 5e dan et du 6e dan
Changement dans la chronologie des épreuves :
- Débuter l'épreuve par le KATA
- Les autres secteurs restent dans l'ordre souhaité du candidat

Grades

Système de bonifications de grades pour les athlètes de haut niveau :
Les athlètes de haut niveau dispensés de la prestation du 6^e dan devront présenter une contribution, avant l'homologation du grade

Âge plancher pour le 6^e dan :
- Hors-classe A (Champions olympiques et/ou du monde) : **30 ans**
- Hors-classe B (médaillés mondiaux et/ou olympiques) : **33 ans**
effective à la date de la Commission Plénière suivante

Para-judo : Les champions du monde et les champions paralympiques entrent dans cette catégorie

Grades

Conditions d'accès à la seconde voie pour le 6^e dan Application immédiate (saison 2018-2019) :

Examen ouvert à tous les 5e dan ayant :
- 65 ans minimum dans l'année de l'examen
- 20 ans d'ancienneté dans le grade de 5e dan

Modalités d'étude des dossiers pour la CSDGE :
- Implication effective et continue au service du judo (régional)
- Justifier d'au moins 5 licences sur les 8 dernières années dont celle en cours
- Pas de contentieux avec la FFJDA et Fédérations Affinitaires

ANNEXE 3

Arbitrage national Éducatif « Traditionnel »



Objectif

Valoriser la production du judo et la recherche du ippon

Les fautes ponctuelles commises ne doivent pas pénaliser le judoka qui aura été le plus productif et efficace

L'esprit de l'activité doit l'emporter sur le règlement

Temps des combats

	Compétition en individuel	Compétition par équipe
Senior 2D	4 minutes	4 minutes
Senior 3D	3 minutes	
Junior	4 minutes	4 minutes
Cadet(te)	4 minutes	3 minutes
Minime	3 minutes	2 minutes
Benjamin	2 minutes	
Poussin	1 min 30 secondes	

En individuel : Pas de Golden score – décision obligatoire
En équipe : Hikiwake annoncé en fin de combat si égalité de score

Règlement national

Critères de décision :

- 1^{er} Le nombre de kinza
- 2^{ème} Le nombre de shido
- 3^{ème} L'activité (nombre d'attaques, attitude)

Les actions avec un impact sur la tranche (orienté ventre), sur les coudes ou sur les mains ne sont pas comptabilisées sauf s'il y a continuité avec un déroulé sur le dos.

Règlement d'animation Poussins & mini-poussins

Principe : Règlement benjamins + règles spécifiques

Temps de combat :
 Maximum 1 min 30 – décision en individuel et en équipe
 Toutes les contraintes cervicales en tachi-waza, ne-waza : doivent être stoppées immédiatement par Matte

Attaques à genoux, sutemi et makikomi :
 non autorisés pour cette tranche d'âge

Hon gesa gatame :
 repositionnement en Kuzure gesa gatame

Règlement d'animation Benjamins

Principe : Règlement minimes + règles spécifiques

Toutes les contraintes cervicales en tachi-waza, ne-waza : doivent être stoppées immédiatement par Matte


Le combat démarre à distance
 Après une saisie à deux mains, les attaques à une main (Ippon seoi nage, O goshi...) sont autorisées

Kumi-kata : Cette forme unilatérale n'est pas autorisée pour cette tranche d'âge

Contres : Les contres démarrant debout sont autorisés (exemple : ko soto gake finissant en forme ta ni otoshi...)

Makikomi : autorisés

Sutemi : non autorisés pour cette tranche d'âge




Règlement national Pédagogique minimes

Techniques à genoux : autorisées

Contres : autorisés
 Sauf le contre sur les formes hanchées en se jetant dans le dos de l'adversaire (exemple : Uchi-mata gaeshi).

Toutes les contraintes cervicales en tachi-waza, ne-waza doivent être stoppées immédiatement par Matte

Kumi-kata :
 Garde croisée non autorisée pour cette tranche d'âge



Règlement national Pédagogique minimes

Temps de combat : 3 min
 Pas de golden score, décision en individuel et en équipe
 Contraintes cervicales en tachi-waza, ne-waza : Celles-ci doivent être stoppées immédiatement par Matte

Explication de la faute et pas de sanction (si récidive = shido)

OUI



NON



Clés de bras et étranglements :
 non autorisés pour cette tranche d'âge
 Sankaku Gatame autorisé sans croiser les jambes